

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENTS 1634, 1635, 1636, 1637 et 1627**

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Ville de Deux-Montagnes tenue le 17 janvier 2019, les règlements suivants ont été adoptés ;

**Règlement n° 1634** intitulé «*Règlement modifiant le Règlement n°1454 établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes* ».

Ce règlement a notamment pour objet de prévoir l'obligation de détenir une carte de citoyen pour les activités de loisirs et de prévoir un coût pour son remplacement. Ce règlement aura également pour objet les modalités pour l'annulation, sans frais, d'inscription à une activité, de modifier les tarifs de la location de terrain de soccer et pour les terrains de tennis.

**Règlement n° 1635** intitulé «*Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$*».

Ce règlement a notamment pour objet de fixer un taux supérieur pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$.

**Règlement n° 1636** intitulé «*Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2019*».

Ce règlement a notamment pour objet de prévoir les taux variés de taxation et les diverses compensations pour l'exercice financier 2019.

**Règlement n° 1637** intitulé «*Règlement modifiant le Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes (Règl.n°1630)*».

Ce règlement a notamment pour objet de numéroter les articles des sections 3 et 4 du chapitre 8.

**Règlement n° 1627** intitulé «*Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de vie (n°1392)*».

Ce règlement a notamment pour objet de prévoir une disposition concernant les herbes hautes.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Deux-Montagnes, ce 18 janvier 2019.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des services juridiques